

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3305
13 octobre 1954
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

LETTRE DU 12 OCTOBRE 1954 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIETIQUES

Me référant à la lettre du 5 octobre 1954 adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies et par les représentants des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de la Yougoslavie - lettre relative à l'accord concernant le territoire libre de Trieste qui a été paraphé à Londres le 5 octobre 1954 - je vous prie de bien vouloir communiquer aux membres du Conseil de sécurité ce qui suit :

Il ressort de la lettre précitée, adressée au Président du Conseil de sécurité, ainsi que des documents joints à cette lettre, que l'accord concernant le territoire libre de Trieste a été conclu à la suite d'une entente entre la Yougoslavie et l'Italie, pays directement intéressés à la question de Trieste, et que ces pays considèrent cet accord comme acceptable. Dans ces conditions, et compte tenu du fait que l'accord en question entre la Yougoslavie et l'Italie favorisera l'établissement de relations normales entre ces Etats et contribuera ainsi à atténuer la tension qui existe dans cette région de l'Europe, le Gouvernement de l'Union soviétique prend acte dudit accord.

Veuillez agréer, etc.

(Signé) A. VYCHINSKY

